



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2020-012 bis

Publié le 13 janvier 2020

# **SOMMAIRE**

## **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté rectoral relatif à la réunion en formation conjointe du Comité technique académique de l'académie de Lille, du Comité technique académique de l'académie d'Amiens

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE**

Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire – annule et remplace la décision du 18 octobre 2019

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté portant désaffectation d'une parcelle non bâtie cadastrée TT 63 du lycée Pasteur de Lille (59)

## **DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE**

Décision portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Louis MIQUEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences générales de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France

Décision portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Louis MIQUEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences générales de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État



**Arrêté rectoral relatif à la réunion en formation conjointe du Comité technique académique de l'académie de Lille, du Comité technique académique de l'académie d'Amiens.**

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités,

La rectrice de l'académie d'Amiens,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 39 ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'avis du groupe de travail formulé le 8 juillet 2019 pour l'académie de Lille, le 16 juillet pour l'académie d'Amiens ;

Vu les arrêtés portant composition des CTA des deux académies en date du :

- 14 décembre 2018 pour l'académie de Lille
- 4 janvier 2019 pour l'académie d'Amiens

Arrêtent :

**Article 1 :** le comité technique académique de l'académie de Lille et le comité technique académique de l'académie d'Amiens sont réunis en formation conjointe, afin d'examiner les questions communes suivantes :

- Présentation du BOP 214
- Evolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée scolaire 2020

dans le cadre de la séance du : vendredi 17 janvier à 14h30.

**Article 2 :** Cette formation conjointe est présidée par la rectrice de région académique et la rectrice de l'académie d'Amiens.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de Région Académique, les Secrétaires Généraux des académies de Lille et d'Amiens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Haut-de-France.

A Lille, le 10 JAN. 2020

La Rectrice de Région Académique,  
Rectrice de l'académie de Lille,  
Chancelière des universités,

Valérie CABUIL

La Rectrice de l'académie d'Amiens

Stéphanie DAMERON

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Hauts-de-France

DÉCISION

Ordonnancement secondaire

**Annule et remplace la décision du 18 octobre 2019**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à Monsieur Laurent TAPADINHAS, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France,

Vu la convention du 16 juillet 2012 entre la DREAL Nord Pas-de-Calais et la division de Lille de l'ASN relative au BOP 181, action 9,

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

Subdélégation de signature est donnée aux directrices Adjointes et au directeur Adjoint :

- Madame Catherine BARDY
- Madame Virginie MAIREY-POTIER
- Monsieur Matthieu DEWAS

pour l'exercice de Responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du Responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, sur les missions et les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) indiqués à ses articles 1<sup>er</sup>, 2, et 3 pour les commandes d'achats, les marchés de Travaux, Fournitures et Services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

### Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Élodie PATTE-GONDRAN, Responsable de la Mission Stratégie et Pilotage Régional (MSPR) ainsi qu'à Monsieur Christophe ISORÉ, Chargé de mission LOLF, pour l'exercice de Responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du Responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé du Préfet.

### Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de recevoir les crédits, et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente :

- les demandes et actes d'engagement juridique,
- l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés.

**dans la limite des périmètres et seuils suivants**, dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire ci-après :

**BOP : Tous BOP**  
Périmètre : **Titres 3, 5, 6**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	Secrétaire général	40 000 €
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de Francis BOULANGER :</i></b>		
Anne LANGUE	Secrétaire générale Adjointe	
Christophe DIRUIT	Chef du pôle gestion financière	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Chef du pôle gestion financière	

**BOP : 113 – « Paysage, eau, diversité » (PEB)**  
Périmètre : **Titres 3, 5 et 6**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Marc GREVET	Chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	40 000 €
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de Marc GREVET :</i></b>		
Didier LHOMME	Adjoint au Chef du service Eau et Nature	
Jérémy HETZEL	Chargé de mission Qualité/Connaissance	
Frédéric FLORENT-GIARD	Chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	Chef du pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	
François RIQUIEZ	Chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	Chef du pôle nature biodiversité	
Christine BRUNEL	Cheffe du pôle Risques naturels	

**BOP : 135 – « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (UTAH)**  
Périmètre : Titres 3, 5 et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Pierre BRANGER	Chef du service ÉCLAT, référent du BOP 135.	40 000 €
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre BRANGER :</i></b>		
John BRUNEVAL	Adjoint au Chef de service ÉCLAT	
Vincent PRADEAU	Adjoint à la Cheffe du pôle aménagement du territoire	
Sophie HUCHETTE	Cheffe du pôle habitat construction	
Sylvie DU COUEDIC	Adjointe à la Cheffe du pôle habitat construction	
Jean-Christophe HOLDERIC	Chef de la mission expertise et capitalisation	
Lionel HERMANGE	Chef du pôle aménagement du territoire	

**BOP : 159 - Expertise, information géographique et météorologique - EIGM**  
Périmètre : Titres 3, 6 et 7

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Chantal ADJRIOU	Cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDÉE), référente du BOP 159 EIGM	40 000 €
Michel WILCZYNSKI Christophe DIRUIT	Responsable du pôle logistique Chef du pôle gestion financière	
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de Chantal ADJRIOU :</i></b>		
Paule FANGET	Adjointe à la Cheffe de service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDÉE)	
Frédéric CARLIER	Chef du pôle Promotion de la transition	

**BOP : 174 – « Énergie, climat et après-mines » (EAM)**  
Périmètre : Titres 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Pierre BRANGER	Chef du service ÉCLAT, référent du BOP 174	40 000 €
Daniel HELLEBOID	Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)	
<b>En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre BRANGER :</b>		
John BRUNEVAL	Adjoint au Chef de service ÉCLAT	
Bruno SARDINHA	Chef du pôle Air-Climat-Énergie	
Pascal FASQUEL	Adjoint au Chef du pôle Air-Climat-Energie	
<b>En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel HELLEBOID :</b>		
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	
François VANDENBON	Chef du pôle véhicules	

**BOP : 181 – « Prévention des risques » (PR)**  
Périmètre : Titres 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Mathilde PIERRE	Cheffe du service Risques, référent du BOP 181	40 000 €
Marc GREVET	Chef du service Eau et Nature	
Michel WILCZYNSKI Christophe DIRUIT	Responsable du pôle logistique Chef du pôle gestion financière	
Dany LEROY	Responsable de l'unité moyens généraux	
<b>En cas d'absence ou d'empêchement de Mathilde PIERRE :</b>		
Nicolas MASERAK	Adjoint de la Cheffe du service Risques	
Laurent CHAUVEL	Chef de la division risques accidentels	
Laurent COURAPIED	Chef de la division risques sanitaires et pilotage de l'IIC	
Roger DHENAIN	Chef du pôle sous sol et ouvrages hydrauliques	
François CLERC	Chef du pôle prévision des crues et hydrométrie	
	Chef d'unité hydrométrie	10 000 €
Nathalie GAFFET	Cheffe d'unité prévision des crues	Limitée à l'usage de carte achat individuelle et nominative, dans le respect des plafonds définis
Laurent GOBLET	Techniciens hydro	
Éric WILK		
Jean-Michel LACQUEMANT		
Xavier POLBOS		

Pascal LIS		
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de Marc GREVET</i></b>		
Jérémy HETZEL	Chargé de mission Qualité/Connaissance	40 000 €
Christine BRUNEL	Cheffe du pôle Risques naturels	

**BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST)**  
Périmètre : Titres 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Séverine FEBVRE	Cheffe du Service Mobilité et Infrastructures (SMI), référent du BOP 203	180 000 € pour les commandes et marchés de travaux  40 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
Nicolas LENOIR	Adjoint à la Cheffe de service du SMI	40 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marchés (montant cumulé tous signataires qui a délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Daniel HELLEBOID	Chef du SSTV	40 000 €
Michel WILCZYNSKI Christophe DIRUIT	Responsable du pôle logistique Chef du pôle gestion financière	
Dany LEROY	Responsable de l'unité moyens généraux	
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de Séverine FEBVRE :</i>		
Luc FOLLEBOUT	Responsable du pôle stratégie/mobilité déplacement/transport	100 000 € pour les commandes et marchés de travaux
Régis AUFFRET	Adjoint au Responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Nord Ouest AML et Littoral	20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
Aurélien BALMER	Adjoint au Responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Sud Est	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Suzanne ROBACZYNSKI ALBERT	Cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	
Claire CAFFIN	Adjointe au Responsable du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	
Thierry OGEZ	Chargé mission Bruit	
Thierry BOETE	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € pour les commandes et marchés travaux
Gaëlle PAYEN	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI
Adrien BRULEZ	Responsable cellule Stratégie et pilotage dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Laurent LEFEVRE	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	
François SANDT	Responsable de la cellule procédures administratives et foncières	
Clément FOSSE-MAHIER	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	

**BOP : 203 – « Infrastructures et services de transport » (IST)**  
**Périmètre : Titres 3, 5, et 6**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Seuils (en euros, HT)</b>
<i><b>En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel HELLEBOID :</b></i>		
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	40 000 €
Philippe VINCENT	Chef du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
Daniel DANDREA	Adjoint au Chef du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	

**BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST)**  
**Périmètre : Actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SMI**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Seuils (en euros, HT)</b>
Séverine FEBVRE	Cheffe du SMI, référent du BOP 203	sans seuil
Nicolas LENOIR	Adjoint à la Cheffe du SMI	

**BOP : 207 – « Sécurité et circulation routières » (SCR)**  
Périmètre : Titres 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Daniel HELLEBOID	Chef du SSTV	40 000 €
Michel WILCZYNSKI Christophe DIRUIT	Responsable du pôle logistique Chef du pôle gestion financière	
Dany LEROY	Responsable de l'unité moyens généraux	
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel HELLEBOID :</i></b>		
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	

**BOP : 217 – « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du  
développement durable et de la mer » (CPPEDMD)**  
Périmètre : Titres 2, 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	Secrétaire général, référent du BOP 217	40 000 €
Anne LANGUE	Secrétaire générale Adjointe	
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de Francis BOULANGER :</i></b>		
Christophe DIRUIT	Chef du pôle gestion financière	
Michel WILCZYNSKI	Responsable du pôle logistique	
Dany LEROY	Responsable unité moyens généraux	
Nathalie BEVE	Adjointe du Chef du pôle gestion financière	

Agents	Fonctions	Restrictions
Chantal ADJRIOU	Cheffe du service IDDÉE	Action 217-06-04
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de Chantal ADJRIOU :</i></b>		
Paule FANGET	Adjointe à la Cheffe de service	

**BOP : 723 – 354**  
Périmètre : Titres 3 & 5

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	Secrétaire général	40 000 €
<b><i>En cas d'absence ou d'empêchement de Francis BOULANGER :</i></b>		
Anne LANGUE	Secrétaire générale Adjointe	
Christophe DIRUIT	Chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	Adjointe du Chef du pôle gestion financière	

**Article 4 :**

La signature des décomptes généraux et définitifs des marchés n'est déléguée qu'aux personnes citées aux articles 1 et 3 dans la limite des seuils indiqués dans ces articles.

Outre les agents mentionnés aux articles 1 et 3, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués :

**Titre 6 :**

- les certificats administratifs de constatation de service fait, sans seuil,

**Autres titres :**

- les constatations de service fait (sans seuil),
- les états d'acompte (sans seuil)

**BOP : 113 – PEB**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Restrictions</b>
Michel WILCZYNSKI Christophe DIRUIT	Responsable du pôle logistique Chef du pôle gestion financière	Uniquement le service fait
Dany LEROY	Responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	Responsable unité logistique de proximité	
Marie-Line TUNE	Assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	Assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	Responsable unité immobilier	
Laurence LE FLOHIC	Gestionnaire Administrative immobilier	
Lenka SVITEK	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjoint Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	

BOP : 135 – UTAH

Agents	Fonctions	Restrictions
Céline GALLOIS Romain HANNEDOUCHE Agnès PRESSENSE Fabien DEROUBAIX Laurent HERLIN Anne-Lise DEMEULENAERE Grégory CODRON Christine SAZY-HERCENT Marie LEROY Geoffrey MUNIER Delphine BIGEARD Virginie VINSON Anne CARRIOU Jérôme CINAL Edwige FOURNIER Sonia MEDJENI Élodie VERRIELE Yvan PERROUX Aurélien DECLOMESNIL Maryse BOURGOIN-DENOEU Karin RUCKEBUSCH	Chargés de mission	sans

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI Christophe DIRUIT	Responsable du pôle logistique Chef du pôle gestion financière	Uniquement le service fait
Dany LEROY	Responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	Responsable unité logistique de proximité	
Marie-Line TUNE	Assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	Assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	Responsable unité immobilier	
Laurence LE FLOHIC	Gestionnaire Administrative Immobilier	
Lenka SVITEK	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjoint Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	

BOP : 159 – EIGM

Agents	Fonctions	Restrictions
CALVEZ-MAES Caroline CARLIER Frédéric PALUCH Didier VALÉRE Marie-Alexandrine	Chefs de Pôle	sans
ALAOUI Julia HERMEZ-COURSIER Vanessa JOUSSERAND Maxime MÉHABI Noura	Chargés de mission	
BOUDEVILLE Nathalie FRÈRE Patrice LECLERCQ Florence	Assistants et gestionnaire TEDD	

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI Christophe DIRUIT	Responsable du pôle logistique Chef du pôle gestion financière	Uniquement le service fait
Dany LEROY	Responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	Responsable unité logistique de proximité	
Marie-Line TUNE	Assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	Assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	Responsable unité immobilier	
Laurence LE FLOHIC	Gestionnaire Administrative Immobilier	
Lenka SVITEK	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjoint Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	

BOP : 174 – EAM

Agents	Fonctions	Restrictions
Élisabeth ASLANIAN Fabien BILLET Noémie FRADET Nicolas PARIS Maryline ROSSI Aude CAVROIS Christophe RAOUL Alexandra KREBS-DUHAMEL Fabien PARADIS	Chargés de mission	sans
Patrick DEREUMAUX	Adjoint au Chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
Lionel MIS	Chef d'UD Lille	
Didier BRUNET	Chef d'équipe véhicules UD Lille	
Sébastien PREVOST	Chef d'UD Oise	
Guillaume VANDEVOORDE	Chef d'UD Somme	
Isabelle LIBERKOWSKI	Cheffe d'UD Hainaut	
Stéphanie LAMAND	Cheffe équipe véhicules UD Hainaut	
Alexandre VUYLSTEKER	Technicien véhicules UD Hainaut	
Frédéric MODRZEJEWSKI	Chef d'UD Artois	
David BOUSSARD	Coordonnateur véhicules UD Artois	
Bruno DEVRED Grégory CARIN Pascal OPIGEZ	Techniciens véhicules UD Artois	

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI Christophe DIRUIT	Responsable du pôle logistique Chef du pôle gestion financière	Uniquement le service fait
Dany LEROY	Responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	Responsable unité logistique de proximité	
Marie-Line TUNE	Assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	Assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	Responsable unité immobilier	
Laurence LE FLOHIC	Gestionnaire Administrative Immobilier	
Lenka SVITEK	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjoint Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	

BOP : 181 – PR

Agents	Fonctions	Restrictions
Marc GREVET	Chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	sans
<b>En cas d'absence ou d'empêchement de Marc GREVET :</b>		
Christine BRUNEL	Cheffe du pôle Risques naturels	

Agents	Fonctions	Restrictions	
Lionel MIS	Chefs UD	Uniquement le service fait	
Isabelle LIBERKOWSKI			
Frédéric MODRZEJEWSKI			
Arnaud DEPUYDT			
Caroline DOUCHEZ			
Guillaume VANDEVOORDE			
Myrienne LEGROS	Assistantes Chefs UD		
Chantal MAIRECHE			
Edwige BERTELOOT			
Michelle D'HOLLANDE			
Marie-Christine GUIMARD			
Nathalie ROHMER			
Sandrine FLANDRE			
Martine DEMARQUOIS	Responsable du pôle logistique Chef du pôle gestion financière		
Michel WILCZYNSKI Christophe DIRUIT			
Dany LEROY			Responsable unité moyens généraux
Emmanuel ORY			Responsable unité logistique de proximité
Marie-Line TUNE			Assistant unité moyens généraux
Didier CARON			Assistant unité moyens généraux
Serge LECLERC			Responsable unité immobilier
Laurence LE FLOHIC			Gestionnaire Administrative Immobilier
Lenka SVITEK			Responsable pôle Ressources Humaines
Odile DUFOURMENTELLE			Adjoint Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité
Malika MOUDIR			Responsable unité RH de synthèse et de proximité
Adeline RUBBEN			Responsable unité GPEEC / formation

Agents	Fonctions	Restrictions
Rémy ZMYSLONY	Chef de la division territoriale de l'ASN	Action 9
<b>En cas d'absence ou d'empêchement de Rémy ZMYSLONY :</b>		uniquement service fait
Jean-Marc DEDOURGE	Adjoint au Chef de la division	

BOP : 203 – IST

Agents	Fonctions	Restrictions
<b>Pour le SMI :</b>		
Serge LE GARZIC Valentine BAYLE Boris LY Audrey DUPONT	Chargés de mission	sans
Geoffrey BERNARD Gauthier CROCHU Christelle FOUACHE François GAUDRE Kathy GERME Isabelle HEROGUET Géry LELIÈVRE André MORTREUX Emanuele NICOTERA Pierrick PAGE POTEAU Stéphane QUENY Djanffar Love SALIM M'KOU	Chargés d'études	sans
Cécile LAURENT Cédric NURDIN	Chargés d'affaires de procédure foncière	sans
Marie-Agnès BOISSEAU Geneviève GIRARD Clotilde VERHOEVEN	Cheffes de Pôle et unités PFCP	sans
<b>Pour le SSTV :</b>		
Philippe VINCENT	Chef du pôle régulation et contrôle des transports	
Ali BIDA	Chef unité professionnels du transport	
Laurette TOURNEUR	Chargée mission capacité professionnelle	
Vincent UYTENHOVE	Chef unité support des contrôles	
Daniel DANDREA	Adjoint au Chef du pôle régulation et contrôle des transports	
Corinne DIRUIT	Chargée de contrôle unité support des contrôles	
Frédéric DUBOIS	Chef unité contrôle Arras	
Pierre CONDE	Chef unité contrôle Prouvy	
Matthieu FOURCROY	Chef unité contrôle Calais par intérim	
Lionel TOURTELIER	Chef unité contrôle Lille	
Robert HUGUET	Chef unité contrôle Beauvais	
Murielle COZETTE	Chef unité contrôle Amiens	

**BOP : 207 – SC**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Restrictions</b>
Didier SOYER	Animateur sécurité routière	Uniquement le service
Sylvie DELPIERRE	Chargée mission sécurité routière	

**BOP : 217 – CPPEDMD**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Restrictions</b>
<b>Pour le SG :</b>		<p align="center">Actions 3 et 5</p> <p align="center">Uniquement les constatations de service fait</p>
Michel WILCZYNSKI Christophe DIRUIT	Responsable du pôle logistique Chef du pôle gestion financière	
Dany LEROY	Responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	Responsable unité logistique de proximité	
Marie-Line TUNE	Assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	Assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	Responsable unité immobilier	
Laurence LE FLOHIC	Gestionnaire Administrative Immobilier	
Romuald GLACET	Gestionnaire unité immobilier	
Nicolas CAREMELLE	Responsable unité informatique	
Laurent LEGRAND Fabrice DELAVIEZ Julie DESRUMAUX Christophe VANWINGENE Alban BRIAT Jean-Marie CHOREIN Amandine ROSSIGNOL	agents unité informatique	
Serge LECLERC	Responsable de l'unité immobilier	
Claire DELBARRE Magaly LOMBARDO Catherine SITKO Sylvie TUYN	Gestionnaires	
Lenka SVITEK	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjoint Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	
<b>Pour le service Risques :</b>		
Mathilde PIERRE	Cheffe du service	
Nicolas MASERAK	Adjoint à la Cheffe de service	
Laurent CHAUVEL François CLERC Laurent COURAPIED Roger DHENAIN	Chefs de pôle	
Charlotte DOUMENG	Responsable de l'unité sous-sol	

Nathalie GAFFET	Responsable unité prévision des crues	
Christophe BIADALA	Responsable unité de la sécurité des ouvrages hydrauliques	
	Responsable unité hydrométrie	
	Chargé de maintenance	
Irène MEURICE Corinne MOMPACH Dominique AUDIC Mélanie BERTHUIIN Isabelle RONDEAU Marie-Pierre DEKEYSER Sylvie HARDUIN Christine LECLERCQ Marie-Claude MERCIER	Assistantes	

**BOP : 217 – CPPEDMD (suite)**

Agents	Fonctions	Restrictions
<b>Pour le service Eau et Nature :</b>		Action 3  Uniquement les constatations de service fait
Marc GREVET	Chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
Frédéric FLORENT-GIARD	Chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	Chef du pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	
François RIQUIEZ	Chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	Chef du pôle nature et biodiversité	
Christine BRUNEL	Cheffe du pôle Risques naturels	
<b>Pour le service ÉCLAT :</b>		
Catherine ERMOLENKO Isabelle VALMONT-GASTARRIET Adda DAHMANI Nadège DEFAUX	Assistantes	
<b>Pour le service IDDÉE :</b>		
Nathalie BOUDEVILLE	Assistante	
Patrice FRERE	Assistant	
<b>Pour le SSTV :</b>		
Daniel HELLEBOID	Chef du SSTV	
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	
Philippe VINCENT	Chef du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
Daniel DANDREA	Adjoint à la Cheffe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
François VANDENBON	Chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
Ali BIDA	Chef unité professionnelle du transport	
Laurette TOURNEUR	Chargée de mission capacité professionnelle	
Vincent UYTENHOVE	Chef unité support des contrôles	
Patrick DEREUMAUX	Adjoint au Chef du pôle véhicules	

Agents	Fonctions	Restrictions
<b>Pour le SMI :</b>		Action Uniquement les constatations de service fait
Catherine ROGE Sylvie MAUFFROY Corinne DECQ Isabelle LEROY	Assistantes	
<b>Pour les UD :</b>		
<b>Artois :</b>		
Frédéric MODRZEJEWSKI	Chef d'UD	
Michèle D'HOLLANDE Marie-Christine GUIMARD	Assistantes	
Dominique LAHONDES	Administratif véhicules	
<b>Hainaut :</b>		
Isabelle LIBERKOWSKI	Cheffe d'UD	
Chantal MAIRECHE Christine AMENNOU	Assistantes	
Alexandre VUYLSTEKER	Technicien CT activité véhicules	
Maximilien DEGOBERT	Inspecteur ICPE	
<b>Lille :</b>		
Lionel MIS	Chef d'UD	
Myrienne LEGROS	Assistante	
<b>Littoral :</b>		
Arnaud DEPUYDT	Chef d'UD	
Edwige BERTELOOT	Assistante	
<b>Aisne :</b>		
Caroline DOUCHEZ	Cheffe d'UD	
Anna DELARIBERETTE	Assistantes	
Fabienne MICHELIN-GRACIA		
Nathalie ROHMER		
<b>Oise :</b>		
Sébastien PREVOST	Chef d'UD	
Sandrine FLANDRE Marjorie BONNARD	Assistantes	
<b>Somme :</b>		
Guillaume VANDEVOORDE	Chef d'UD	
Hélène JEANNOT Marine DEMARQUOIS	Assistantes	

BOP : 217 – CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
<b>Pour la Direction :</b>		Action 3 Uniquement les constatations de service fait
Denise HOSS Martine BOSCARD Sylvie LENFANT	Assistantes	
Perrine LESAVRE	directrice de cabinet	
<b>Pour la MSPR :</b>		
Élodie PATTE-GONDRAN	Responsable	
Émilie SZWAGROWSKI Olivier WATRELOS Chantal MALOBERTI Evelyne LEEUWERCK Géraldine TRICOT Sabrina POTEZ	Assistant(e)s	
Barbara DE BLOCK	infirmière	
<b>Pour mission Qualité - Écoresponsabilité :</b>		
Didier DARGUESSE	Responsable qualité	
Émilie LAGASSE	Chargée de mission Ecoresponsabilité	
Émilie DEROSIERE	Chargé de mission qualité et contrôles internes	
<b>Pour la mission Sécurité - Défense :</b>		
Frédéric FLEURY Guillaume MARAIS	Chargés de mission	
<b>Pour le Service Juridique Mutualisé :</b>		
Sylvain GATHOYE	Chef de service	
Christelle FREMEAU	Assistante du Chef de service	
Maylis RIGOT	Adjointe au Chef de service, Cheffe du pôle Affaires générales et environnement	
Justine LARDEUR	Cheffe du pôle Travaux et contrats publics	
Marjorie DESPLANQUES-DECONINCK	Cheffe du pôle contentieux administratif de l'urbanisme	
Delphine BIGEARD	Cheffe du pôle contentieux pénal urbanisme et ICPE	
Régine DEMOL	Adjointe au Chef de service, en charge des affaires du Tribunal Administratif et de la cour d'appel d'Amiens	
Béatrice VIDRIL	Cheffe du pôle Contentieux et affaires juridiques	
<b>Pour le SMMAPAC :</b>		
Loïc VANDERPLANCKE	Chef du service	
Thibaut FOURDRIN	Adjoint au Chef de service, Chef du CPCM	
Véronique ZIEMBA	Adjointe au Chef du CPCM	

Laurence CELMIS	Cheffe du pôle GA-Paie-Retraite	
Isabelle JOSSELIN	Adjointe à la Cheffe du pôle GA-Paie-Retraite, Cheffe de l'unité GA-Paie	
Olivier BURY	Chef du pôle Achats-Marchés	

**BOP : 723 – 354**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Restrictions</b>
Michel WILCZYNSKI Christophe DIRUIT	Responsable du pôle logistique Chef du pôle gestion financière	Uniquement les constatations de service fait
Dany LEROY	Responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	Responsable unité logistique de proximité	
Marie-Line TUNE	Assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	Assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	Responsable unité immobilier	
Laurence LE FLOHIC	Gestionnaire administrative Immobilier	

**Article 5 :**

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement juridique, les constatations de service fait ainsi que la transmission des ordres à payer flux 3 et 4 :

**BOP : 203**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>
<b>Pour le SMI :</b>	
Séverine FEBVRE	Chef de service SMI
Nicolas LENOIR	Adjoint au Chef du SMI, Chef du service par intérim
Marie-Agnès BOISSEAU	Cheffe Pôle Finances Commande Publique
Geneviève GIRARD	Responsable d'unité, Adjointe à la Cheffe Pôle Finances Commande Publique
Clotilde VERHOEVEN	Responsable d'unité, référente commande publique

**BOP : Tous BOP**

<b>Agents</b>	<b>Fonctions</b>
<b>Pour le SG :</b>	
Christophe DIRUIT	Chef du pôle gestion financière
Nathalie BEVE	Adjointe du Chef du pôle gestion financière
Serge LECLERC	Responsable de l'unité immobilier
Claire DELBARRE Magaly LOMBARDO Sylvie TUYN Catherine SITKO	Gestionnaires
Danielle BOUTHORS Solange MLAPA Pamela SAGEOT Peggy VALET	Chargées de mission

**Article 6 :**

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » (GV)

Agents	Fonctions	Programmes
Odile ADJANOH	Gestionnaire valideur (GV)	Tous programmes
Malika MOUDIR		
Virginia RIBEIRO DA COSTA		

**Article 7 :**

Les personnes suivantes sont autorisées sous l'application Chorus-DT :

- à valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations : « service Gestionnaire » (SG)

**Listes des chargés de voyages en DREAL**

	Périmètre Nord	Périmètre Sud		Périmètre Nord	Périmètre Sud
<b>Direction Sécurité Défense</b>	Martine BOSCARD Denise HOSS	Sylvie LENFANT	<b>SMMAPAC</b>	Loïc VANDERPLANCKE Thibaut FOURDRIN	Loïc VANDERPLANCKE Thibaut FOURDRIN
<b>Qualité – Ecoresponsabilité</b>	Emilie LAGASSE	Emilie LAGASSE	<b>SJM</b>	Christelle FREMEAU	Christelle FREMEAU
<b>Communication</b>	Maryline DELATOURE	Maryline DELATOURE	<b>UD ARTOIS</b>	Michelle DHOLLANDE Marie-Christine GUIMARD	/
<b>MSPR</b>	Evelyne LEEUWERCK Olivier WATRELOS Emilie SZWAGROWSKI	Chantal MALOBERTI	<b>UD HAINAUT</b>	Chantal MAIRECHE	
<b>SG</b>	Virginia RIBEIRO Odile ADJANOH	Françoise ROELENS Christian KORNOUITYTCH	<b>UD LILLE</b>	Lionel MIS	
<b>Risques</b>	Corinne MOMPACH	Marie-Claude MERCIER	<b>UD LITTORAL</b>	Edwige BERTELOOT	
<b>Eau et Nature</b>	Liliane VASSEUR	Catherine BLANGER Michèle MANDEL Christelle SEVEL	<b>UD AISNE</b>	/	
<b>ÉCLAT</b>	Adda DAHMANI Nadège DEFAUX Catherine ERMOLENKO Isabelle VALMONT	/	<b>UD OISE</b>		Sylvie AMELINE Sandrine FLANDRE Sandrine LESAGE
<b>IDDÉE</b>	Fatiha AZZAQUI Nathalie BOUDEVILLE Nathalie DELATTRE-DUTERTE Patrice FRERE Pascale LEBLOND Claire RIGAUD	Sylvie MODESSE	<b>UD SOMME</b>		Martine DEMARQUOIS Hélène JEANNOT Christèle HURTEKANT
<b>SSTV</b>	Caroline BATTEUX Nathalie PICAUD	Caroline BATTEUX	<b>ASN</b>	Elisabeth LETURQUE Nathalie LEROY	/
<b>SMI</b>	/	Sylvie MAUFROY			

- à exercer le rôle FC (facturation centralisée) :

**DREAL Hauts-de-France :**

Dany LEROY  
Marie-Dominique D'HALLUIN  
Lætizia CARTIGNIES  
Virginia RIBEIRO DA COSTA

Emmanuel ORY  
Christian KORNOUTYTCH

**ASN :**

Rémy ZMYSLONY  
Nathalie-Claude LEROY  
ElisabethLETURQUE

Article 8 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents membres du Centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) désignés ci-après, à l'effet de signer ou de valider sous le progiciel Chorus, pour le compte de la DREAL, ainsi que pour le compte des services délégués DDT(M )Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, DRAAF Hauts-de-France, DDPP Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, ENTE, CVRH et DIR, sur les BOP :

- 348 pour les seuls actes relatifs à la construction de la nouvelle Cité administrative de Lille,  
- 113 – 134 – 135 – 143 – 148 – 149 – 159 – 174 – 181 – 190 – 203 – 205 – 206 – 207 – 215– 217 – 354 – 721 – 723 – 724, les actes suivants :

Agents	Profils	Actes délégués
Thibaut FOURDRIN Véronique ZIEMBA Nathalie BOULET Charlotte SALOMEZ Éric LAUWERIE Fatma BRAHIMI Véronique CAREYE	Valideurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les propositions d'engagements juridiques auprès du CBR,</li> <li>- les validations des engagements juridiques,</li> <li>- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses (notamment la certification du service fait et la validation des demandes de paiement),</li> <li>- les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'état,</li> <li>- toutes correspondances, ampliations, pièces annexes, nécessaires à l'ordonnancement des dépenses et des recettes</li> </ul>
<b>Unité Achats Subventions :</b>		
Guillaume CAPPON (à compter du 16-12) Lydie HAUTIER Virginie HOUSSEAU Didier LAURENT Benoît ROUGERON	Chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
<b>Vacataires :</b> Marine COPIN		
<b>Unité Marchés Complexes</b>		
Jean-François BARBET Aurélie GOURGUECHON Angélique HOUSSIN Sophie GOETHALS	Chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
<b>Unité Prestations Sociales RNF</b>		
Virginie ANQUEZ Ghislaine ROBYN Aurélie MALADRY Hélène CONCEICAO	Chargé-es de prestations comptables	certification du service fait

Article 9 :

Les référents des BOP désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégués ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au Responsable de la Division Marchés la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

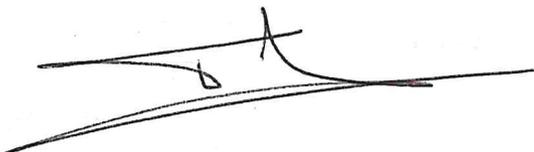
Article 10 :

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord, au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de la Somme et au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de l'Oise, accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

La décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

Le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Laurent TAPADINHAS



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de la Région  
Hauts-de-France

Secrétariat général pour  
les affaires régionales

Plateforme régionale  
d'appui juridique

### **Arrêté portant désaffectation d'une partie de la parcelle non bâtie cadastrée TT 63 du lycée Pasteur de Lille (59)**

Le Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article L221-2 ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 85-348 du 20 mars 1985 modifié relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 20 juillet 2018 portant nomination de Madame Cécile DINDAR en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 10 août 2018 ;

Vu, l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2019 portant délégation de signature à Madame Cécile DINDAR, secrétaire générale pour les affaires régionales de la préfecture de région Hauts-de-France ;

Vu la circulaire INT B 8900 144 C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de

formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L 815-1 du code rural ;

Vu la délibération du 21 mai 2019 et le courrier du 5 juin 2019 de la Région Hauts-de-France, sollicitant la mise en œuvre de la procédure de désaffectation de l'enseignement d'une partie de la parcelle TT 63 d'une superficie d'environ 1 775 m<sup>2</sup> constituant l'annexe du lycée Pasteur à Lille, telle qu'annexée à la délibération.

Vu l'avis favorable du 9 juillet 2019 du rectorat de l'académie de Lille sur la désaffectation de la parcelle constituant l'annexe du lycée Pasteur à Lille située sis rue des Urbanistes à Lille ;

Vu, la délibération du 28 novembre 2019 du conseil d'administration du lycée Pasteur à Lille portant désaffectation de l'enseignement de la parcelle susvisée ;

## ARRÊTE

Article 1er : - N'est plus affectée à l'activité scolaire, une partie de la parcelle non bâtie cadastrée TT 63 d'une superficie de 1775 m<sup>2</sup> du lycée Louis Pasteur de Lille, sis 1 rue des Urbanistes à Lille.

Article 2 : - La présente décision entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication.

Article 3 : - La présente décision sera notifiée au président de la Région Hauts-de-France et à la rectrice de l'Académie de Lille.

Article 4 : - La secrétaire générale pour les affaires régionales et le président de la Région Hauts-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**09 JAN. 2020**

Pour le préfet et par délégation  
la secrétaire générale  
pour les affaires régionales



Cécile DINDAR



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**DÉCISION DIRECTE HAUTS-DE-FRANCE 2020-PR-AG-01**

---

**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE de Monsieur Jean-Louis MIQUEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences générales de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France**

---

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE, PAR INTERIM**

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le code général de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'artisanat ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 21 avril 2016, portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France à Monsieur Jean-Louis MIQUEL ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2020 de Monsieur Michel LALANDE, préfet de région, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Louis MIQUEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim ;

Vu la circulaire n° NOR/PRMX/1425854C du 28 octobre 2014 relative au protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés ;

Vu la circulaire n° 5828/SG du 18 novembre 2015 relative à l'application du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

## DÉCIDE

Article 1 : Subdélégation est donnée à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, à

- Monsieur Alexis ADALLA-CHARPIOT,
- Monsieur Olivier BAVIÈRE,
- Monsieur Christophe COUDERT,
- Madame Laetitia CRETON,
- Monsieur Dominique DEBOISSY,
- Monsieur Florent FRAMERY,
- Madame Brigitte KARSENTI,
- Monsieur Jean-Michel LEVIER,
- Monsieur Marc PILLOT,
- Monsieur Jacques TESTA,
- Madame Nora TOUATI.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis MIQUEL, subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Monsieur Jean-Jacques COUSIN,
- Monsieur Jean-Michel MIROIR,
- Monsieur Philippe REDONDO,
- Madame Véronique VALENTIN-ALEXIS.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique DEBOISSY, subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Madame Juliette DIEZ,
- Monsieur Gael HIEN,
- Monsieur Olivier ILSKI,
- Madame Sandrine LEFEVRE.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte KARSENTI, subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Monsieur Nicolas DELEMOTTE,
- Monsieur Philippe SUCHODOLSKI.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDERT et de Monsieur Alexis ADALLA-CHARPIOT, subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Monsieur Yannick JEANNIN,
- Madame Ekaterina LAMBERT-KUCHERENKO,
- Madame Sandrine LEVI-VALENSIN,
- Madame Nejma MARY,
- Monsieur Lahcen MERDJI,
- Monsieur Xavier STREBELLE
- Madame Véronique THIBAUT,
- Madame Mathilde VASSEUR.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDERT, de Monsieur Alexis ADALLA-CHARPIOT, subdélégation est donnée à Monsieur Hervé LEROY, pour les actes relevant des articles L 6351-3 et L6351-6 du Code du travail et de l'article R 338-8 du Code de l'éducation.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BAVIÈRE, subdélégation est donnée, pour les missions de l'unité départementale Nord-Lille, dans la limite de leurs attributions, à :

- Madame Isabelle BARTHELEMY,
- Madame Stéphanie CLAUWAERT,
- Madame Christine CLEMENT,
- Madame Claude GARNIER,
- Monsieur Pierre LE FLOCH,
- Monsieur Olivier MOYON,
- Monsieur Mohamed REKHAIL,
- Monsieur Hugues VERSAEVEL.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques TESTA, subdélégation est donnée, pour les missions de l'unité départementale Nord- Valenciennes, dans la limite de leurs attributions, à :

- Madame Camille BELLOIS,
- Monsieur Brahim BOUKFILEN,
- Madame Isabelle COURCIER,
- Madame Isabelle FAJFROWSKI,
- Madame Emmanuelle FELIX.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florent FRAMERY, subdélégation est donnée, pour les missions de l'unité départementale du Pas-de-Calais, dans la limite de leurs attributions, à :

- Madame Sylvie AZELART,
- Monsieur Dominique LECOURT,
- Madame Florence TARLEE,
- Madame Séverine TONUS.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel LEVIER, subdélégation est donnée, pour les missions de l'unité départementale de l'Aisne, dans la limite de leurs attributions, à :

- Monsieur Emmanuel FACON,
- Madame Nathalie LENOTTE,
- Madame Carine MONTIGNY
- Monsieur Luc SOHET.

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc PILLOT, subdélégation est donnée, pour les missions de l'unité départementale de l'Oise, dans la limite de leurs attributions, à :

- Monsieur Laurent AGOR,
- Monsieur Alain DESCATOIRE à compter du 1er février 2020,
- Madame Nathalie DROUIN,
- Madame Marielle GUEZOU.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laetitia CRETON, subdélégation est donnée, pour les missions de l'unité départementale de de la Somme, dans la limite de leurs attributions, à :

- Madame Nadège PIERRET,
- Monsieur Philippe SUCHODOLSKI ;
- Monsieur Jean-Philippe WISCART.

Article 13 : Sont exclus de cette délégation générale :

1) les correspondances et décisions administratives adressées :

- aux ministres,
- au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux lorsque le courrier de saisine n'est personnellement adressé,
- aux maires des communes chefs-lieux de département et les EPCI de leur ressort,
- aux cabinets ministériels et aux administrations centrales.

2) Les saisines juridictionnelles et les correspondances entrant dans le cadre contentieux engageant la responsabilité de l'État à l'exception de celles relatives aux sanctions et injonctions prononcées par la DIRECCTE conformément au code du commerce (articles L.470-1 et L.470-2), au code de la consommation (mesures de police administratives prises en application du chapitre I<sup>er</sup> du titre II du livre V et sanctions administratives prises en application du chapitre II du titre II du livre V) et de la législation des poids et mesures (article 9 de la loi du 4 juillet 1837) et celles entrant dans le cadre des attributions qu'il tient du code du travail.

3) Toutes correspondances ou actes portant sur les locaux nécessaires au fonctionnement des services.

4) Les conventions liant l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs établissements publics.

5) les arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs.

Article 14 : La présente décision prend effet le jour de sa publication.

Article 15 : Le Secrétaire général et les subdélégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**13 JAN. 2020**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France,  
par intérim,



Jean-Louis MIQUEL



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

## DÉCISION DIRECCTE HAUTS-DE-FRANCE 2020-PR-OS-01

---

**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE de Monsieur Jean-Louis MIQUEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Michel LALANDE, Préfet de la région Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État.**

---

### **LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE, PAR INTERIM**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001, modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée, relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012, portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016, portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France à Monsieur Jean-Louis MIQUEL ;

Vu la circulaire de la direction du budget n° DF-MGFE 13-3242 du 4 décembre 2013 du ministère de l'économie et des finances relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services placés sous son autorité,

Vu la décision n°30 du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013,

Vu la décision du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 13 janvier 2014 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 111 « amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ».

Vu la décision du 17 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P102 « accès et retour à l'emploi » pour les services placés sous son autorité,

Vu la décision du 17 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P103 « accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques » pour les services placés sous son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2020 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Jean-Louis MIQUEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

## DÉCIDE

Article 1<sup>e</sup> : Subdélégation de signature est donnée à effet de recevoir, répartir les crédits et de procéder à des réajustements de répartition en cours d'exercice budgétaire selon les modalités définies dans l'arrêté susvisé portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Hauts-de-France, par intérim, en sa qualité de responsable délégué de budgets opérationnels de programmes régionaux pour les BOP 102 et 103 (titre 2,3,5 et 6) à:

- Monsieur Christophe COUDERT,
- Madame Nora TOUATI,
- Monsieur Dominique DEBOISSY,
- Madame Brigitte KARSENTI,

Article 2 : Les réajustements dont le montant est supérieur à 10% du budget régional pour les programmes susvisés à l'article 1 sont soumis à l'avis de Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, selon les modalités définies dans l'arrêté susvisé, portant délégation de signature au directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Hauts-de-France, par intérim:

- en qualité de responsable d'unité opérationnelle pour les BOP nationaux relevant des programmes 102, 103, 111, 134, 155, 159, 305,790 et du programme 354, titres 3 et 5, action 5
- en qualité de responsable de centre prescripteur pour le programme 354 titre 3 et 5 action 6
- en qualité de responsable de centre prescripteur pour le programme 723 titre 3 et 5

- en qualité de responsable de centre prescripteur pour le programme 148 « Fonction publique » titres 3 et 5 et le programme 349 « Fonds pour la transformation de l'activité physique » pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits résultant d'appels à projet dont la DIRECCTE des Hauts-de-France a été rendue bénéficiaire

à :

- Monsieur Olivier BAVIÈRE,
- Monsieur Christophe COUDERT,
- Madame Laetitia CRETON,
- Madame Nora TOUATI,
- Monsieur Dominique DEBOISSY,
- Monsieur Florent FRAMERY,
- Madame Brigitte KARSENTI,
- Monsieur Jean-Michel LEVIER,
- Monsieur Marc PILLOT,
- Monsieur Jacques TESTA.

Article 4 : Subdélégation est donnée sur les crédits relevant des programmes 2007-2013 et 2014-2020 « fonds social européen » à :

- Monsieur Alexis ADALLA-CHARPIOT,
- Monsieur Christophe COUDERT,
- Madame Nora TOUATI,
- Monsieur Dominique DEBOISSY,
- Madame Brigitte KARSENTI.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique DEBOISSY, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions du secrétariat général, dans la limite de leurs attributions, à :

- Madame Juliette DIEZ,
- Monsieur Gael HIEN,
- Monsieur Olivier ILSKI,
- Madame Sandrine LEFEVRE,
- Madame Marie-Hélène LUCZAK,
- Monsieur Vincent RAISON,
- Monsieur Marc SONNEVILLE.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis MIQUEL, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions du pôle Concurrence, Consommation et répression des fraudes, dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur Jean-Jacques COUSIN,
- Monsieur Jean-Michel MIROIR,
- Monsieur Philippe REDONDO,
- Madame Véronique VALENTIN-ALEXIS.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte KARSENTI, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions du pôle Politique du Travail, dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur Nicolas DELEMOTTE,
- Monsieur Philippe SUCHODOLSKI.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDERT, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions du pôle Entreprises, Économie, Emploi, dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur Alexis ADALLA-CHARPIOT,
- Monsieur Yannick JEANNIN,
- Madame Ekaterina LAMBERT-KUCHERENKO,
- Madame Sandrine LEVI-VALENSIN,
- Madame Nejma MARY,
- Monsieur Lahcen MERDJI,
- Monsieur Xavier STREBELLE,
- Madame Véronique THIBAUT,
- Madame Mathilde VASSEUR.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BAVIÈRE, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions de l'unité départementale Nord-Lille, dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Isabelle BARTHELEMY,
- Madame Stéphanie CLAUWAERT,
- Madame Christine CLEMENT,
- Madame Claude GARNIER,
- Monsieur Pierre LE FLOCH,
- Monsieur Olivier MOYON,
- Monsieur Mohamed REKHAIL,
- Monsieur Hugues VERSAEVEL.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques TESTA, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions de l'unité départementale Nord-Valenciennes, dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Camille BELLOIS,
- Monsieur Brahim BOUKFILEN,
- Madame Isabelle COURCIER,
- Madame Isabelle FAJFROWSKI,
- Madame Emmanuelle FELIX.

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florent FRAMERY, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire pour les missions de l'Unité départementale du Pas-de-Calais, dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Sylvie AZELART,
- Monsieur Dominique LECOURT,
- Madame Florence TARLEE,
- Madame Séverine TONUS.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel LEVIER, subdélégation est donnée pour les missions de l'Unité départementale de l'Aisne, dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur Emmanuel FACON,
- Madame Nathalie LENOTTE,
- Madame Carine MONTIGNY,
- Monsieur Luc SOHET,

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc PILLOT, subdélégation est donnée pour les missions de l'Unité départementale de l'Oise, dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur Laurent AGOR,
- Monsieur Alain DESCATOIRE à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,
- Madame Nathalie DROUIN
- Madame Marielle GUEZOU.

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laetitia CRETON, responsable de l'unité départementale de la Somme, subdélégation est donnée, pour les missions de l'Unité départementale de la Somme, dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Nadège PIERRET,
- Monsieur Philippe SUCHODOLSKI ;
- Monsieur Jean-Philippe WISCART.

Article 15 : Subdélégation est donnée à effet de signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés dans le cadre des BOP déroulant des missions et des programmes visés aux articles 1 et 3 du présent arrêté à :

- Monsieur Dominique DEBOISSY,

Article 16 : Subdélégation de signature est donnée pour la validation des actes liés, dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les crédits portés par les programmes 102, 103, 111, 134, 148, 155, 159, 305, 349, 354, 723 et 790 ainsi que pour les crédits relevant des programmes « Fonds social européen » (FSE) 2007-2013 et 2014-2020 à :

- Madame Claudie ALLEWEIRELDT,
- Madame Lydie BRASSEUR,
- Monsieur Mamadou CAMARA,
- Madame Sandrine CORTIER,
- Madame Isabelle COURTOIS,
- Madame Sabine HALLOSSERIE,
- Monsieur Ahmed KHIAL,
- Madame Ekaterina LAMBERT,
- Madame Sandrine LEVI-VALENSIN,
- Madame Nejma MARY,
- Madame Laurence MOITIE,
- Monsieur Jeremy PETIT,
- Monsieur Vincent RAISON,
- Madame Emilie SALE,
- Monsieur Marc SONNEVILLE,
- Monsieur Jean-Clotaire TANJAMA.

Article 17 : Subdélégation de signature est donnée pour la validation des actes liés, dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS-Déplacement temporaire, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué pris en qualité de gestionnaires pour les crédits publiés par les programmes 134, 155 et 354 :

- Madame Claudie ALLEWEIRELDT,
- Madame Odile EMERY,
- Madame Pierrette BRASSART,
- Madame Marylène BRILLANT,
- Monsieur Mamadou CAMARA,
- Madame Frédérica CHABLOZ,
- Monsieur Henri CHOJNACKI,

- Madame Christine CLEMENT,
- Madame Sandrine CORTIER,
- Madame Christiane CURILLON,
- Monsieur Dominique DEBOISSY,
- Madame Sandrine DEWASTE,
- Madame Nathalie DUSSERT,
- Madame Charlotte ESCALBERT,
- Monsieur Ahmed KHIAL,
- Madame Corinne LONGCHAMP,
- Madame Elodie MARCELIN,
- Madame Louise Marie MICHEL,
- Madame Katie MOREL,
- Monsieur Vincent RAISON.

Article 18 : Subdélégation est donnée, aux personnes figurant en Annexe 1 de la présente décision, à l'effet de valider les ordres de missions et états de frais dans l'application CHORUS DT, en qualité de valideurs hiérarchiques de niveau 1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 19 : Demeurent réservés à la signature de Monsieur le Préfet de la Région Hauts-de-France :

- Tous les actes attributifs dont le montant de la participation financière de l'État est supérieur à 350 000 €,
- Quel qu'en soit le montant :
  - o en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
  - o les ordres de réquisition du comptable public,
  - o les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional, en matière d'engagement des dépenses,
  - o toutes les correspondances, dans le domaine budgétaire, avec l'administration centrale.
  - o

Article 20 : La présente décision prend effet le jour de publication.

Article 21 : Le directeur régional, par intérim, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**13 JAN. 2020**

Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi des Hauts-de-France,  
par intérim



Jean-Louis MIQUEL

## ANNEXE 1

Liste des valideurs hiérarchiques CHORUS DT  
Décision DIRECCTE HAUTS DE France  
2020-PR-OS-01

- Monsieur Hervé BOEYAERT,
- Madame Isabelle CAULLET,
- Monsieur Alain DEHOUCK,
- Madame Nathalie DELATTRE,
- Madame Cécile DELEMOTTE,
- Madame Céline DESFRENNE,
- Madame Séverine DESLANDES,
- Monsieur Gaël FAGES,
- Monsieur Christophe FAIDHERBE,
- Madame Stéphanie GLOBEZ,
- Madame Catherine HERLEM,
- Monsieur Yannick JEANNIN,
- Monsieur Hervé LEROY,
- Monsieur Patrick MACCZAK,
- Monsieur Eric MANNER,
- Monsieur Lahcen MERDJI,
- Madame Salvatrice MOLLET,
- Monsieur Eric MORENO,
- Monsieur Philippe OUCHEN,
- Madame Catherine PERRELLO,
- Monsieur Jean PIOT,
- Monsieur Samuel RENARD,
- Monsieur Frédéric SIERADZKI.